

2025-ARP-024	PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU - MISE À JOUR N°7
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement
Nomenclature Préfecture	2.1 - Documents d'urbanisme

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51, R. 151-52 et R.153-18 ;

VU le plan local d'urbanisme de Haguenau approuvé le 19/11/2012, modifié les 22/09/2014, 19/09/2016, 13/09/2018, 27/06/2019, 15/04/2021, 09/12/2021 et 15/05/2025, et mis à jour les 26/09/2017, 23/04/2019, 30/07/2020, 08/03/2021, 28/10/2022 et 08/07/2024 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 06 août 2025 portant création d'un périmètre délimité des abords sur le territoire de la commune de Haguenau ;

VU les pièces du dossier ci-annexé ;

ARRETE

Article 1 : Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté, conformément à l'arrêté préfectoral du 06 août 2025 portant création d'un périmètre délimité des abords sur le territoire de la commune de Haguenau.

- La liste des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) est modifiée comme suit :
 - Intégration de la SUP AC1 correspondant au nouveau périmètre délimité des abords ;
 - Suppression de la servitude liée au PPRI de la Zorn et du Landgraben, celle-ci ne concernant pas la commune de Haguenau et ayant été ajoutée par erreur ;
 - Suppression de cinq servitudes de type PT1 et PT2, désormais abrogées.
- Les trois plans des SUP (secteurs ouest, sud et est), établis à l'échelle 1/10000ème, sont actualisés en conséquence, notamment pour y reporter la délimitation du périmètre délimité des abords.

Article 2 : Le plan local d'urbanisme de Haguenau mis à jour est tenu à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement – 2 rue des Chevaliers à Haguenau, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et à la mairie de Haguenau.

Fait à Haguenau, le 06 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Signé
Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Maire de Haguenau,
- Monsieur le Président de la CAH, Claude STURNI,
- Direction Régionale des Finances Publiques,
- Registre des arrêtés.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU - MISE À JOUR N°7	
Publié le	15 octobre 2025
Envoyé en Préfecture le	7 octobre 2025
Enregistré en Préfecture le	7 octobre 2025
ID de télétransmission	067-200067874-20250101-69315-AR-1-1